

« Le point de vue fédéral »

L'article 1 des statuts de la FSU dispose qu'elle est une « fédération de syndicats nationaux », puis précise que « *dans son fonctionnement, la Fédération rassemble, notamment par leur représentation dans les instances délibératives : les **syndicats nationaux**¹, les **sections départementales** constituées, dans chaque département, par les membres des syndicats nationaux adhérents, les **tendances**, dont le droit d'existence est garanti dans la Fédération* ».

L'article 2 précise quant à lui les modalités d'élaboration du « fédéral² » : « *La Fédération donne la primauté au dialogue et à l'écoute mutuelle, associe l'ensemble des syndiqués au débat et à la vie de la Fédération, respecte les diversités. Elle a en permanence le souci de débattre avec l'ensemble des personnels. Ainsi elle favorise l'émergence **d'un véritable point de vue fédéral** dans lequel chacun peut se reconnaître, dégagant l'unité profonde des aspirations des personnels, affirmant les solidarités* ».

Le « point de vue fédéral » que nous choisissons de nommer le « fédéral » a été conçu comme se construisant dans le cadre d'un fonctionnement démocratique de la fédération, où *syndicats nationaux, Sections Départementales (SD) et tendances* constituent le trépied sur lequel repose l'équilibre démocratique de la fédération.

Comment, dans les faits, ces deux principes sont-ils mis en application, notamment au cours des années 2000?

Le constat

Les militants qui fondent la FSU en 1993 partagent la conviction qu'un syndicalisme unitaire, pluraliste et démocratique, s'appuyant sur les salariés, autonome vis-à-vis de tout pouvoir politique, est à même de défendre les salariés et d'obtenir des avancées sociales, donc des réformes au sens positif du terme, celui de la première besogne de la charte d'Amiens. Ils n'oublient pas la deuxième besogne, la définissant sous une nouvelle appellation, celle de la transformation sociale. Cette formulation, adoptée lors de l'assemblée des Comité de Liaison Unitaire à Perpignan en 1992, vise à adopter à la nouvelle période ce que le syndicalisme révolutionnaire portait lors de la charte d'Amiens.

Unitaire, pluraliste et démocratique, la FSU s'oppose aux processus de recomposition bureaucratique fondés sur la primauté de l'homogénéisation interne. Elle considère erronées les visions binaires du syndicalisme, qui en découlent : un bloc syndical autoproclamé « réformiste » d'un côté, s'opposant à un autre baptisé « contestataire ». Tout syndicalisme ne se préoccupe-t-il pas d'obtenir des améliorations immédiates de la situation des salariés qu'il défend ? Comment la FSU articule-t-elle les différents principes qui la fondent ?

Lors de la création de la FSU, les militants imaginent un champ fédéral non pas séparé et « réservé » à la fédération comme la FEN l'avait en son temps théorisé et mis en œuvre, mais co-élaboré démocratiquement à partir des positions des syndicats nationaux. Parce que cette définition est issue d'une confrontation entre différentes sensibilités, on y trouve les ingrédients portés par les différentes tendances qui sont supposés s'équilibrer. Ainsi le fédéral doit se construire à partir des cultures professionnelles, ancrées dans les réalités sociales et économiques en fortes évolutions, à condition qu'il soit tourné vers l'avenir et vers la transformation sociale. Faut-il dès lors concevoir des champs réservés aux syndicats nationaux pour tout ce qui concerne leur champ de syndicalisation ? Les positions divergent, s'affinent, parfois se bloquent en fonction de la situation et des contextes toujours évolutifs par nature.

Ainsi, la « percée flamboyante » de la jeune fédération a pu laisser supposer l'harmonie fédérale et démocratique réalisée jusqu'en 1997. Mais la panne fédérale sur la question éducative lors de la période

¹ C'est moi qui souligne, en gras, les éléments essentiels sur lesquels reposent l'élaboration du fédéral selon les statuts.

² J'ai choisi « fédéral » plutôt que « fédéralisme », car ce dernier terme a une tout autre signification, en particulier au sein de la CGT ou de FO. Il désigne avant tout l'autonomie des fédérations, voire de tout autre structure par rapport à la confédération. Cf en annexe.

Jospin-Allègre ne peut qu'interroger. Elle se traduit dans les faits par des désaccords sur les réponses syndicales à apporter face à une offensive politique peu commune à l'encontre d'une force syndicale il est vrai en plein expansion. Mais d'autres blocages apparaissent dans les années 2000 au-delà de la seule question éducative.

Des évolutions diversifiées (2001-2010)

La période Allègre passée, la fédération parvient dans les années 2000 à faire vivre un fédéralisme nouveau, qui réussit à affirmer la place et le rôle de la FSU dans le paysage syndical.

C'est le cas dans les dossiers fonction publique, où un travail approfondi a pu se mettre en place, qu'il concerne la question salariale ou les questions statutaires. Il s'est agi notamment de travailler les cohérences entre fonction publique d'État et fonction publique territoriale, notamment lors de la décentralisation des personnels TOS, ex -fonctionnaires d'État, alors qu'ils rejoignent les conseils régionaux ou généraux. Pour la fédération, c'est aussi faire coexister en cohérence ses deux syndicats catégoriels aux cultures différentes. L'un, l'UNATOS, syndiquait les personnels d'État ; l'autre, le SNUCLIAS, syndiquait les territoriaux dans les différentes collectivités territoriales. Issu de la CFDT, il a rejoint la FSU. Il dispose d'effectifs importants en Ile de France et en PACA, PACA qui est également un bastion de l'UNATOS.

La FSU parvient aussi à jouer un rôle notable dans les mobilisations des années 2000, sur des thématiques larges mais pourtant souvent liées à l'éducation. C'est le cas en 2003 de la question des retraites mais aussi de la décentralisation en lien direct avec sa partie éducative ; notons également que durant l'année 2002-2003, une intersyndicale éducation, unitaire, persiste sur la question budgétaire ; la FSU réussit encore en 2006 lors de la bataille du CPE, puis en 2010 sur les retraites à jouer sa partition unitaire dans les mobilisations. La fédération devient par l'intermédiaire de son secrétaire général, une voix qui compte dans le paysage social. Et la place de la FSU comme organisation syndicale de salariés n'est plus mise en cause en particulier par les autres organisations syndicales.

Pourtant, deux types de blocages empêchent la fédération de poursuivre les innovations syndicales qui lui avaient pleinement réussi jusqu'en 1997. Ces paralysies, de nature différente, dévoilent les difficultés de la FSU et singulièrement, les insuffisances du « fédéral ».

Paradoxalement, l'un des blocages concerne le cœur de son champ syndical : l'école.

La FSU ne parvient ni à élaborer un projet d'école démocratique de la maternelle à l'université, ni à se mandater sur la formation des enseignants, problème qui ressurgit en 2008. Comment expliquer qu'elle ait pu au cours des années 90 participer pleinement au renouveau du syndicalisme et échouer sur ces sujets, alors même qu'elle se trouve en capacité dès son deuxième congrès, en 1997, de proposer des alternatives en matière économique et sociale ? Comment a-t-elle pu se trouver aux prises avec un Ministre qui jouait la division précisément sur les questions éducatives, au point de la menacer, sans qu'elle essaie véritablement de sortir par le haut de ces épreuves, en travaillant ces questions ?

Force est de constater que la fédération et ses syndicats n'anticipent nullement l'évolution des diplômes universitaires et, plus fondamentalement, la question de l'élévation des qualifications enseignantes, et qu'elle se trouve fort dépourvue quand le ministère décide de recruter les enseignants au niveau du master. Devant les divergences notamment entre le SNUipp et le SNES, le secrétaire général se voit obligé de rappeler lors d'une réunion UA en CDFN (2009) qu'il est acquis dans la fédération, qu'en l'absence d'accord entre deux de ses syndicats sur un sujet essentiel qui les concerne directement, il ne peut exister de position fédérale. Il doit sur le même thème réitérer ce rappel lors du congrès de Lille en 2010.

Sur ces questions concernant le domaine éducatif, la coupure traditionnelle notamment entre le premier degré et le second degré ressurgit. Elle concerne la polyvalence ou pas de l'enseignant ; la place des disciplines dans la formation des enseignants comme des élèves ; la liaison premier - second degré, qui peut être conçue comme un *continuum*, ou comme deux ordres séparés. Or, si l'école fondamentale de la FEN semble avoir disparu du paysage avec l'extinction de cette fédération, elle se maintient dans la loi Fillon et l'école du socle, ou encore dans l'opposition artificielle entre « compétences » et « connaissances », pour ne citer que quelques sujets où les positionnements des syndicats en général et ceux de la FSU en particulier ne convergent pas spontanément. Toutefois, cette situation relève certainement moins de divergences entre deux syndicats que de cultures professionnelles différenciées et historiquement ancrées entre premier et second degré. Quoi qu'il en soit, force est de constater qu'aucune volonté n'apparaît au sein de la fédération pour tenter de transcender ces difficultés.

L'autre type de blocage relève principalement de l'orientation défendue, entraînant des fractures au sein même de la tendance majoritaire Unité et Action, voire des divergences fortes au sein d'EE selon les sujets.

Le premier concerne l'avenir du syndicalisme. En 2004, la tendance UA se scinde sur la question du devenir de la fédération, au congrès de Perpignan. Pour les uns, la FSU doit continuer à se développer et ouvrir son champ de syndicalisation aux trois fonctions publiques, voire aux services publics. Pour d'autres, cette option ne paraît pas envisageable. C'est en fait toute la question de la relation avec la CGT qui est en jeu. Si l'accord est général au sein de la tendance sur le but final, la « réunification » du syndicalisme, la stratégie pour y parvenir a toujours nourri les débats internes à UA depuis la fondation de la FSU. Le congrès de Lille clarifie l'objectif et précise d'une part qu'il s'agit d'« unifier » le syndicalisme – et donc ni de le « réunifier », concept de 1947-1948, ni de le « rassembler », concept développé par la CGT et qui a un autre sens ; d'autre part, le congrès évoque la nécessité de créer pour ce faire un « nouvel outil syndical ». Les débats au sein d'UA ne sont pas pour autant éteints.

Un deuxième blocage concerne la nature du syndicalisme, en particulier la dialectique entre rapport de forces, négociations et appréciation du compromis obtenu, notamment en fonction du contexte politique. C'est le cas des accords de Bercy, en 2008, concernant le dialogue social dans la fonction publique. Ils sont négociés entre octobre 2007 et mai 2008, en parallèle aux négociations de même nature dans le privé et la FSU joue un rôle important, faisant avancer bien des points, notamment ceux sur lesquels la fédération a été mise en difficulté depuis qu'elle existe. Alliant connaissances précises du dossier, formulant des propositions, s'appuyant le cas échéant sur les avancées dans le privé³, travaillant à rassembler une majorité de syndicats (6 sont finalement signataires des accords, à savoir tous sauf FO et CFTC), la FSU obtient la fin des différents dispositifs mis en place dès 1995 dans la fonction publique qui faussaient la démocratie sociale. Ils avaient été conçus pour minorer la présence de la FSU dans les instances. Solidaires en était également victime. Ainsi, l'amendement Perben voté en 1996, suite à la demande de deux syndicats en ce sens, FO et la CFDT, est abrogé : il permettait à l'employeur d'écarter lors des élections grâce à un premier tour inventé pour les besoins de la cause, deux syndicats sur huit existants : la FSU et Solidaires. La FSU obtient ainsi le rétablissement, dans la fonction publique, d'une élection libre, ouverte à tout syndicat légalement constitué et l'abandon de tout tri préalable dans les candidatures.

La représentativité et la composition des conseils supérieurs de la fonction publique sont désormais fondées sur le vote des personnels, et les sièges préciputaires sont abandonnés. Le niveau national comme niveau de négociation concernant les rémunérations est réaffirmé. Les accords sont valides sur la base de signatures d'organisation représentant 50% des voix. Le principe de faveur et de hiérarchie des normes est respecté. Tout n'a pas été gagné. Les élections qui déterminent la représentativité sont celles des comités techniques et non plus des commissions administratives paritaires, et le paritarisme dans la composition des instances est abandonné. Mais les non titulaires votent également, alors qu'ils étaient jusqu'alors écartés.

³ Et notamment l'accord CGT et CFDT pour calculer la représentativité de chaque OS sur les élections.

Or, une partie des militants Unité et Action (sections départementales ou syndicats nationaux⁴) rejoignent les minoritaires⁵ pour voter contre ou s'abstenir sur le texte présenté par le secrétariat, favorable à la signature. L'EE se divise en pour, contre et abstentions. Le texte n'obtient que 66% des voix, au lieu des 70% requis par les statuts. Sur quoi porte l'essentiel du différend ? Essentiellement sur le contexte, difficile. Non seulement, il s'agit d'un gouvernement et d'une présidence de droite, agressive, qui certes ouvre des portes au dialogue social dans le privé comme dans le public, mais qui, au même moment, a déposé un projet de loi restreignant le droit de grève et instaurant le service minimum. Un deuxième texte sera finalement adopté en CDFN, après une intervention forte du secrétaire général⁶ dans le débat

Réflexions sur la nature des difficultés

La construction du « fédéral » au sein de la FSU rencontre de nombreux obstacles, et la mise en œuvre fédérale de l'activité syndicale n'est pas efficace en toutes circonstances.

Une partie des difficultés trouve ses origines dans les déséquilibres structurels de la fédération, sans qu'aucune des mesures envisagées pour y remédier n'aboutisse.

Il s'agit de la prééminence des syndicats de l'éducation, aggravée par l'existence dans ce secteur de deux « gros » syndicats, le SNES et le SNUipp, qui constituent à eux seuls 70% des adhérents de la FSU. Mais la proposition de structurer en « branches » les différents syndicats, portée par le SNES, n'a jamais obtenu de majorité en congrès.

Par ailleurs, le fonctionnement de la fédération repose sur une structure réduite à sa plus simple expression. Rares en effet sont les militants entourant le secrétaire général de façon pérenne. Ce sont les responsables des syndicats nationaux qui prennent en charge le travail fédéral, assurent le fonctionnement des secteurs de la FSU, ou constituent les délégations accompagnant le secrétaire général. Ces décisions avaient été prises de façon à ancrer tout travail fédéral dans les réalités des professions, et à se prémunir de tout appareil fédéral qui se détacherait d'un fonctionnement démocratique. L'histoire de la FEN avait démontré la nocivité profonde pour le syndicalisme de « fédéraux » devenus tout puissants et s'affranchissant de tout contrôle des syndiqués, théorisant des « champs réservés à la fédération ».

La mise en place d'un secrétariat national n'a pas résolu les problèmes. Toutes propositions pour modifier le cours des choses n'a jamais eu de suite. La proposition de secrétaires généraux adjoints a été refusée. Une simple mesure technique, celle d'une aide au travail du secrétaire général, avec par exemple la mise en place d'un directeur de cabinet, n'a jamais pu voir le jour.

Le fonctionnement des secteurs est très inégal. Le cas du secteur éducatif est emblématique. Il n'a jamais réussi à travailler en profondeur les points de discorde, notamment entre premier et second degré, ou avec le Supérieur, qu'il s'agisse du projet d'école jamais abouti, ou de désaccords récurrents sur la formation des maîtres.

Les statuts avaient dessiné un équilibre supposé rassembler les différentes forces de la FSU dont la convergence spontanée n'est jamais acquise. C'était faire le pari de la démocratie, dont on sait qu'elle ne fonctionne que si le dissensus peut s'exprimer au sein d'une organisation vivante, qui réfléchit et mène les débats, à l'opposé de toute démarche d'homogénéisation des directions, voire de la structure entière.

⁴ Lors du premier vote, SNASUB, SNETAP (répartition en pour et contre), id SNUEP, SNPJJ votent contre)... L'EE qui n'a pu aboutir à une position commune laisse la liberté de vote.

⁵ PRSI, Émancipation, une partie d'EE.

⁶ Qui met en balance sa démission, considérant que la FSU devenait alors bloquée, dans un contexte où elle avait pourtant fait avancer des points majeurs pour la fédération en matière de représentativité. Cette crise n'avait pas été anticipée par la direction. Une conciliation Unité-Action et EE permet l'adoption d'un 2^e texte, permettant la signature, mais assorti de conditions précises (cf annexes).

Dans les faits, la primauté donnée aux syndicats nationaux non seulement dans l'article 1 des statuts, mais aussi dans le fonctionnement des SD, ne permet pas toujours de dépasser les intérêts catégoriels, le tout aggravé par des configurations unitaires différentes selon les secteurs, notamment entre premier et second degré. Les SD qui prônaient un fédéralisme⁷ plus abouti n'ont pas fait preuve d'une plus grande efficacité. Il n'est sans doute pas toujours facile de relier la bataille d'une corporation et l'intérêt général dans une stratégie offensive dans le contexte des années 2000 où tout le syndicalisme est à la peine. Cette question, qui ne peut être contournée, n'a jamais été prise à bras-le-corps par la fédération et ses syndicats.

Les SD fonctionnent également avec peu de moyens, et l'investissement des syndicats nationaux y est souvent insuffisant. Cette faiblesse est d'autant plus grande que concernant les politiques publiques, la plupart des décisions ne relèvent plus du niveau départemental, mais du niveau régional.

Le fonctionnement des tendances s'est avéré insuffisant, ou plutôt, profondément transformé, qu'il s'agisse de la tendance majoritaire ou d'École Émancipée.

Alors, quand un problème survient, c'est au seul secrétaire général qu'il revient de mettre un peu d'huile dans les rouages et de régler le blocage en bilatéral ou multilatéral avec les numéros un des syndicats concernés d'une part, et de l'EE d'autre part.

D'autres espaces fédéraux auraient pu jouer un rôle certain en appoint s'ils n'avaient été, de fait, corsetés : manque de volonté générale ? ou plutôt d'orientation claire sur le devenir de la fédération ? Ainsi, la revue mensuelle de la FSU, *POUR*, ne présente des différents sujets problématiques que des versions épurées peu propices à impulser le débat. Son équipe reproduit les savants équilibres de la fédération. Relativement autonome dans cette fonction, elle ne fait que rarement appel aux compétences internes sur les sujets traités. Les échos des stages syndicaux, au contenu parfois passionnants en termes d'intervenants et de débats ainsi ouverts, ne parviennent que trop rarement jusqu'aux instances fédérales, mais peut-être surtout, ils ne vivifient pas la vie interne des tendances ou des syndicats nationaux.

Dans un contexte de difficultés syndicales générales, le fonctionnement routinier et bureaucratique tend à l'emporter, un paradoxe pour une organisation sans bureaucratie instituée.

Si la FSU tient la route et se trouve quelquefois au premier plan dans ces années 2000, c'est parce qu'il est toujours possible de faire beaucoup sans appareil, comme s'y emploie toujours un.e secrétaire général.e, que ce soit au niveau national ou territorial. Appuyées sur quelques militants, sur quelques syndicats, impulsant une orientation démocratique, les démarches unitaires et les mobilisations peuvent faire des miracles.

In fine, où se situent au fond les problèmes essentiels ? Est-ce la faute de la prééminence des syndicats ? Les carences des tendances ? La faiblesse des SD ? L'inexistence statutaire des sections régionales, et qui pourtant existent de façon dynamique ici et là, puisque toujours les faits précèdent l'évolution des statuts ?

Les règles de la FSU – visant à la préserver de toute hégémonie d'une de ses composantes et protégeant les minorités en leur donnant un poids dans les instances supérieur à leur poids électoral – jouent un rôle d'aiguillon remarquablement efficace pour construire de vraies convergences. Mais dans certaines circonstances, ces mêmes règles peuvent devenir un facteur de blocage. C'est le cas quand il n'y a pas la volonté de construire ensemble, ou quand les débats s'appuyant sur la réalité du vécu et des positions des professionnels qu'elle représente ne sont pas conduits.

Tenter d'observer le syndicalisme hors FSU peut apporter quelques éclairages. Cette difficulté à élaborer et faire vivre le « fédéral » n'est pas en effet une exclusivité FSU. Le « confédéral » ne relève pas d'un long

⁷ Certaines SD avançaient dès l'origine une dimension fédérale reposant sur l'équilibre du « trépied », constitué des SN, des SD et des tendances, qui n'avait pas été retenu dans les statuts.

fleuve tranquille au sein de la CGT comme de la CFDT. Cette dernière a jusqu'à présent résolu les difficultés récurrentes de ses débats internes sur le sujet, grâce aux départs successifs ou à l'exclusion d'équipes ou de syndicats entiers en désaccord, et notamment en 1988, après 1995, après 2003, ou en élaborant son cahier revendicatif davantage grâce aux experts qu'à la confrontation avec les salariés. C'est le mode « homogénéisation » de l'organisation syndicale, portée en son temps par la FEN, qui l'emporte sur le pluralisme démocratique pourtant en principe constitutif de tout syndicat. A la CGT, les débats internes sur la nature du syndicalisme, sur la place des luttes, des propositions alternatives ou des négociations ne sont pas sans rappeler celles qui traversent notamment la tendance Unité et action, mais aussi et dans des formes différentes, EE.

Conclusion

Au fond, l'essentiel ne concerne-t-il pas le fonctionnement démocratique de l'organisation syndicale qui permet, ou pas, au pluralisme de vivre en son sein ? Encore cela suppose-t-il d'assurer des modalités de confrontations productives entre différentes orientations, tout en ayant le souci de débattre toujours avec les salariés que le syndicat a vocation à représenter.

Sans doute les statuts de la FSU ne sont-ils pas parfaits. L'expérience a montré qu'ils portaient des garanties démocratiques solides, et qu'une orientation partagée demeure dans l'organisation, celle d'avancer positivement malgré les blocages (statutaires, bureaucratiques, liés à des cultures professionnelles différentes, ou d'orientations concurrentes). Et cette orientation permet souvent de sortir par le haut des blocages.

Il est par contre évident que la FSU n'a pas vraiment réalisé, dans ses pratiques, comment faire vivre une fédération à partir des métiers et des pratiques professionnelles de ses syndicats et de ses adhérents. Les multiples pistes qu'elle a pourtant ouvertes au sein d'un paysage syndical autant fracturé que paralysé méritent d'être approfondies, ou repensées.

ANNEXES

1/Comment définir le « fédéral » (plutôt que « le fédéralisme ») ?

Le « fédéralisme » recouvre un sens très spécifique à la CGT ou à FO. Les 31 fédérations professionnelles de la CGT regroupent les syndicats (nationaux ou locaux) d'une même famille de métiers, et constituent les structures verticales de la confédération. Le fédéralisme désigne la large autonomie d'expression, de décision, d'action... de chaque fédération, et plus largement de toutes les structures de la confédération. Elle doit rimer avec coopération et complémentarité au sein de la confédération, y compris avec les structures territoriales qui représentent l'interprofessionnel et qui sont issues des bourses du travail (UD, UL et comités régionaux). La confédération, supposée représenter tous les salariés, dispose de fait de peu de pouvoir, qui fait de l'organisation de la CGT « une anarchie organisée » où coexistent de multiples arènes fonctionnant souvent en toute autonomie, se jouxtant au mieux, s'articulant rarement⁸ ». Y compris une décision de congrès peut ne jamais être appliquée (par exemple sur la syndicalisation ou la réforme des structures).

C'est pourquoi il me semble préférable de désigner par « fédéral » les revendications et les positionnements portés par la fédération.

2/Texte CDFN mai 2008 (2^e texte, voté à la majorité qualifiée).

« Sur cet ensemble de questions, le relevé de conclusions sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique apporte des réponses qui vont dans le sens de nos revendications. Le texte retient trois principes fondamentaux :

- la liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légalement constitué, ce qui mettrait fin aux discriminations dont sont aujourd'hui victimes des syndicats de la Fsu dans de nombreux secteurs,
- le principe d'une représentativité et d'une composition des conseils supérieurs fondée exclusivement sur le vote des personnels, ce qui implique l'abandon des sièges préciputaires,
- le principe d'accords majoritaires en voix.

Sur ces trois questions, des étapes transitoires sont prévues qui s'inscrivent très clairement dans la mise en œuvre de ces principes.

Malgré l'opposition exprimée notamment par la FSU, le gouvernement a maintenu des comités de suivi limités aux seuls signataires. La FSU continuera à œuvrer avec d'autres organisations syndicales pour que les comités de suivi soient ouverts à toutes les organisations parties prenantes à la négociation.

La Fsu se félicite que le gouvernement ait retiré l'intégralité des dispositions relatives à la globalisation et à la monétarisation des droits syndicaux.

En revanche, il a maintenu dans un relevé séparé une remise en cause du rôle et des compétences des CAP. Ce texte inacceptable doit être définitivement retiré. »

- **Sur ces bases, le Cdfn a acté positivement (66%) le texte proposé à la signature.**

Il a assorti son avis de trois exigences :

- Mise en œuvre dès septembre 2008 des dispositions relatives à l'accès aux élections.
- Engagement du gouvernement à prendre en compte l'opposition majoritaire des organisations syndicales sur le volet CAP et de le retirer.
- Engagement au respect du droit de grève en excluant toute loi prévoyant une obligation de déclaration individuelle préalable.

La FSU s'adresse dès ce soir aux autres organisations pour qu'elles s'expriment conjointement dans le même sens en direction du gouvernement dès demain.

⁸ F. Piotet, La CGT, une anarchie (plus ou moins organisée) ? Politix n° 89, 2009.

- **de ne pas signer le relevé de conclusions relatif à l'évolution de l'architecture et du rôle des actuelles commissions administratives paritaires.**

Cette décision de non-signature de ce volet s'accompagne :

- d'une expression d'opposition de la Fsu à ce texte dans le cadre des dispositions relatives à la validité d'un accord,
- de l'exigence du retrait de ce texte.

Avec ses syndicats nationaux, la Fsu poursuivra son action pour la défense du rôle et des compétences des CAP et pour l'amélioration de leur fonctionnement.

Pour : 120 – Contre : 8 – Abs : 0 – Rdv : 2

3/Rappel Charte d'Amiens

Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat... :

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. ;

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ;

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait de tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat ;

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors ;

En ce qui concerne les organisations, le Congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté, la transformation sociale.